DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20210528-lmc100000022028-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 02/06/2021
Réception Préfet : 02/06/2021
Publication RAAD : 02/06/2021

Séance du vendredi 28 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/05/28-1/03**

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JAUNAUX Yves

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Attribution d'une subvention à la Société Publique Locale "Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien" pour l'année 2021.

Dans le cadre du développement de la Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien, il est proposé que le Département, en qualité de coactionnaire, soutienne financièrement la Société Publique Locale (SPL) dans sa première année d'exercice. En effet, dans l'attente de ses premières recettes financières prévues en septembre 2024, la SPL a des besoins liés, notamment, à ses frais de fonctionnement. Aussi, il est proposé que le Département attribue à la SPL pour 2021 une subvention de fonctionnement exceptionnelle encadrée par une convention bipartite.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

et notamment, ses articles L. 1531-1 et L. 1521-1 et suivants,

VU le Code de commerce et, notamment, ses articles L. 225-1 et suivants relatifs aux sociétés anonymes,

VU le Code de l'éducation et, notamment, ses articles L. 213-2 et L. 421-23,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, portant Règlement budgétaire et financier, modifiée par délibération du Conseil général n° 7/01 A en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/13 A en date du 26 septembre 2019, approuvant les statuts de la Société Publique Locale (SPL) "Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien", signés en date du 25 mars 2021,

VU le Procès-verbal du Conseil d'administration de la Société Publique Locale «Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien» en date du 25 mars 2021,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/02 et n° 7/01 en date du 17 décembre 2020 et n° 7/04 en date du 28 mai 2021 relatives au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer à la SPL, pour l'exercice 2021, une aide financière d'un montant de 150 000 € en vue de couvrir ses premiers besoins de financement et d'appuyer le démarrage de son activité.

Article 2 : d'adopter le projet de convention avec la Société Publique Locale «Plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien», tel qu'il est joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Article 4 : de prélever les crédits correspondants sur l'opération «Plateforme d'approvisionnement - Subvention de fonctionnement» de l'action «Agriculture».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD qui a donné pouvoir à Mme Véronique VEAU
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Bernard CORNEILLE

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne